



Construction de maison individuelle et abattage d un arbre

Par **salwa14**, le **09/01/2012** à **16:11**

Bonjour,

je me permets de vous demander conseil car avec mon conjoint nous avons entrepris la construction de notre maison principale dans le cadre d un projet immobilier géré par un promoteur qui a en charge la maîtrise d oeuvre.

Or les travaux avançaient bien jusqu au moment où du fait de la présence d un arbre âgé de 40 ans sur notre terrain...lequel était un atout pour le choix de notre parcelle... on nous informe que la terrasse devra être modifier et sera nivellé avec des escaliers du fait des racines encombrantes et de l impossibilité supposé d abattre l arbre par els services municipaux.

dc ma terrasse ne sera pas conforme au plan initial, et ces travaux auront un coût qu on entend me faire payer soit 3000 euros.

jeune couple avec bébé, je vs avoue que notre budget est serré et que nous voulons a minima k le coût soit supporté par le promoteur du fait de sa responsabilité contractuelle et professionnelle.

Si on avait su k cet arbre pouvait gêner la construction, on aurait choisi une autre parcelle! de plus, le coût est élevé et réel ds le cas d un abattage ou ds le cas d une terrasse à 2 niveaux! enfin, nous subissons un préjudice matériel et moral d autant k les travaux ont déjà prix bcp de retard près de 3 mois!

que faire concrètement et sur quel motifs juridiques? comment les empêché de me faire payer la note?

cdlmt